

**Monsieur le Préfet**  
**Des Pyrénées Atlantiques**  
**2 avenue du Maréchal Joffre**  
**64000 PAU**

**le 21 novembre 2008**

**Objet : recours**

**Monsieur Le Préfet**

**Habitant la commune d'Arthez de Béarn au 9 chemin de Poumata, je souhaiterais vous faire part des troubles occasionnés par l'implantation d'antennes de téléphonie mobile dans mon quartier, j'en ai fait part au maire Monsieur Philippe Garcia, mais malgré son intervention SFR a décidé d'implanter des antennes supplémentaires, c'est pourquoi je me permets de vous contacter dans l'espoir d'obtenir l'intervention de vos services.**

**Le cas échéant je me tiens à disposition de tout agent qui souhaiterait obtenir des renseignements complémentaires en se rendant sur place.**

**Le rappel des faits :**

J'ai construit ma maison à Arthez de Béarn dans les années 1980, ayant choisi la campagne pour sa tranquillité, je comptais y passer une retraite paisible.

Quelques années plus tard France Télécom ayant acquis le terrain voisin de ma parcelle a édifié à une vingtaine de mètres de ma maison, devant mes fenêtres, un mât d'antenne métallique de 30 mètres, mât utilisé actuellement pour la transmission hertzienne, téléphonie classique je suppose.

J'avais à l'époque manifesté ma désapprobation, mais à la DDE, on m'a informé que cela étant un édifice particulier (à claire-voie) et l'objectif d'intérêt public, je n'avais aucun recours possible.

A noter que le propriétaire du terrain réfractaire également avait été menacé d'expropriation. Nous avons du nous y résoudre.

A une centaine de mètres de ma maison existe un château d'eau, cette zone peu peuplée à l'époque est maintenant pourvue en logements sociaux. En 2004, quand ces logements furent habités, Bouygues Télécom a installé un mât d'antenne sur le château d'eau comportant des antennes relais GSM qui domine le quartier.

Cette dernière installation la deuxième, a soulevé l'inquiétude des riverains dont je fais partie, en effet il s'agit de plusieurs antennes relais de téléphonie mobile.

L'installation de ces antennes a fait l'objet d'une déclaration de travaux déposée le 22/10/2003 et signée par le maire de la commune le 14 janvier 2004 **(DT 06405703X6014)** sans enquête publique et sans concertation avec le voisinage, une convention a été signée entre Bouygues télécom, le syndicat des trois cantons et la SAUR, cette convention devait être renouvelée en décembre 2009.

**Pourquoi cette antenne a - t'elle été installée sans concertation à proximité de logements sociaux, soit sur l'une des zones la plus peuplée d'Arthez ?**

**Les logements sociaux sont occupés généralement par des populations plus fragiles, où est la logique ?**

**Par ailleurs, le château d'eau est en mauvais état, vétuste et insalubre, une étude de risque a t'elle été réalisée ?**

**Les problèmes que cela pose :**

**Bien que peu esthétique ces antennes, ne posent pas de problème de cet ordre, il s'agit bien de santé publique, mon épouse et moi-même avons des soucis de santé depuis l'installation de ces antennes à un point tel que nous envisageons de déménager, des voisins bien que plus jeunes que nous, ont curieusement les mêmes soucis.**

**Je possède des témoignages écrits.**

**J'ai demandé à plusieurs reprises à monsieur le maire de faire déplacer ces antennes hors des zones urbaines, Arthez étant un village situé sur les coteaux, ce ne sont pas les emplacements alentours qui manquent.**

Pour faire avancer les choses, J'ai du lancer une pétition pour sensibiliser mes voisins, j'ai été surpris par le nombre de personnes inquiètes sur le sujet, plus de 65 signatures recueillies dans un rayon de 400m des antennes.

En février 2008 j'ai remis la pétition au maire de notre commune qui en a tenu compte et c'est engagé à entreprendre des actions.

Le château d'eau étant vétuste, sa démolition étant envisagée, il semblait logique de prévoir le déplacement des antennes hors de la zone urbaine dans un avenir proche. Nous étions rassurés.

**Depuis, J'ai appris que le château d'eau vétuste qui devait être démoli ne le serait plus.**

**Que la convention qui lie Bouygues Télécom, la Saur et le syndicat des trois cantons avait été curieusement reconduite jusqu'en 2016 alors que son échéance arrivait en décembre 2009.**

**Enfin, le 12 novembre dernier, j'ai été informé d'un nouveau projet d'implantation de trois antennes GSM (téléphonie mobile) pour SFR cette fois sur le mât d'antenne France Télécom qui jouxte ma propriété (25m de ma maison).**

**A la mairie on m'a expliqué que le projet avait été refusé, mais la DDE ayant émis un avis favorable.**

**SFR a modifié son projet pour contourner l'avis de la mairie et s'apprête à installer ses antennes contre l'avis des riverains et de la municipalité.**

C'est un déni de démocratie auquel nous assistons, je suis à la fois consterné et déterminé, je n'accepte pas l'implantation de ces antennes.

Cela fait cinq ans que je me bats pour leur déplacement, j'ai obtenu l'adhésion de la mairie, mais il semble que la mairie n'ait plus son mot à dire.

Le projet d'installation d'une nouvelle antenne SFR à moins de 25 m de ma maison devant mes fenêtres est une véritable provocation.

Ne sachant plus quoi faire, j'ai mis ma maison en vente, malgré les conditions actuelles peu favorables, quand des personnes sont intéressées, elles me reprochent la présence de ces antennes (je possède des témoignages écrits).

Je n'ai donc plus d'issue, je ne veux plus vivre ici et je ne peux pas vendre ma maison, devant la puissance des opérateurs de téléphonie et l'absence de soutien des autorités je suis démuni.

Comme beaucoup de français de couches moyennes, ma maison représente l'investissement de ma vie et beaucoup de sacrifices pour ma famille, j'ai épuisé tous les recours possibles.

Ces gens là arrivent et bouleversent votre vie.

En espérant une intervention de vos services,

Veillez agréer monsieur le Préfet, mes salutations respectueuses.

JM. Aubry